

DOSSIER DE PRESSE  
ASSAINISSEMENT RÉUSSI



NIRAS/ONDRAF  
BELGOPROCESS

# Belgoprocess et NIRAS/ONDRAF assainissent avec succès une usine nucléaire.

Belgoprocess SA - Dessel  
20 juin 2008

# DOSSIER DE PRESSE ASSAINISSEMENT RÉUSSI

## TABLE DES MATIÈRES

1	Belgoprocess et NIRAS/ONDRAF effectuent avec succès l'assainissement d'une usine nucléaire -----	3
2	Contexte-----	3
3	Histoire d'Eurochemic-----	3
4	Projet pilote -----	4
5	Assainissement d'Eurochemic -----	4
6	Principaux flux de processus -----	5
7	Priorité à la sécurité -----	5
8	Prêt pour la démolition -----	5
9	Résultats -----	5
9.1	Flux de production -----	5
9.2	Heures-personnes -----	5
9.3	Financièrement -----	6
9.4	Planning -----	6
10	Conclusion -----	6
11	Quelle est la vision de belgoprocess ?-----	7
12	Conclusion -----	7
13	Profil de Belgoprocess -----	8
13.1	Entreprendre de façon socialement acceptable -----	8
13.2	La clientèle -----	8
13.3	Aperçu succinct des activités -----	8
13.4	Traitement et conservation en milieu sécurisé-----	9
13.5	Démantèlement d'installations -----	9
13.6	Projets d'enfouissement-----	9
13.7	Mission -----	9
13.8	Les entreprises nucléaires dans la région -----	10
13.9	Belgoprocess en bref -----	10

# DOSSIER DE PRESSE ASSAINISSEMENT RÉUSSI

## 1 BELGOPROCESS ET NIRAS/ONDRAF EFFECTUENT AVEC SUCCÈS L'ASSAINISSEMENT D'UNE USINE NUCLÉAIRE

Belgoprocess SA traite des déchets radioactifs et démantèle des installations nucléaires mises à l'arrêt. NIRAS/ONDRAF (Organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies) est responsable de la gestion des déchets radioactifs en Belgique.

**La date du démarrage officiel de la démolition d'Eurochemic**, l'ancienne usine de retraitement, **est le 20 juin**. Cela signifie qu'après un démantèlement et une décontamination réussis, Belgoprocess est prête à commencer la démolition conventionnelle de cette usine nucléaire. Cette procédure s'inscrit entièrement dans le cadre de la mission d'assainissement attribuée au NIRAS/ONDRAF par l'État belge, c'est-à-dire l'assainissement des passifs nucléaires, une tâche d'utilité publique. Les importants passifs nucléaires qui ont été définis sont : Eurochemic, l'ancienne usine de retraitement ; l'ancienne section *waste* du SCK et le BR3.

## 2 CONTEXTE

Le NIRAS/ONDRAF, l'organisme national des déchets radioactifs et des matières fissiles enrichies, a été créé en 1980 pour élaborer et implémenter une politique favorisant une gestion coordonnée, efficace et sûre, tant à court terme qu'à long terme, de tous les déchets radioactifs présents sur le territoire belge. En tant qu'organisme public, il veille à élaborer et à implémenter sa politique de gestion des déchets radioactifs de manière à ce qu'elle serve au mieux l'intérêt public. Il est donc logique que l'État confie également la gestion de l'assainissement de certains héritages nucléaires du passé, les « passifs nucléaires » au NIRAS/ONDRAF. Ces activités de démantèlement et d'assainissement s'inscrivent d'une certaine manière dans le cadre d'un « grand nettoyage », requérant le développement de nouvelles techniques et, dans certains cas, la construction de nouvelles installations. Ces activités permettent toutefois aussi à la Belgique de réunir des connaissances essentielles et un savoir-faire fondamental.

En 1986, l'État a chargé le NIRAS/ONDRAF de reprendre toutes les actions de Belgoprocess. Cette entreprise avait été créée deux ans auparavant en vue de pouvoir éventuellement réutiliser les installations d'Eurochemic. Eurochemic était une entreprise commune de 13 États membres de l'OCDE, qui exploitait à Dessel, de 1966 à 1974, une usine de retraitement expérimentale. Dans l'intervalle, ce projet a été définitivement abandonné et le site, ainsi que les installations d'Eurochemic, est devenu la propriété de l'État belge. NIRAS/ONDRAF est responsable de la gestion des installations et des déchets originaires des exploitations d'Eurochemic et du démantèlement des installations neutralisées. La logique veut que Belgoprocess soit chargé de ces tâches et que le site d'Eurochemic devienne le site 1 de Belgoprocess, également appelé « site BP1 ». En 1986, la gestion de l'exécution du programme d'assainissement du site d'Eurochemic (site BP1) et du programme de démantèlement de l'installation d'essai hors d'usage depuis 1974 a également été confiée au NIRAS/ONDRAF. Début 1989, ce dernier a également été chargé de la gestion et de l'assainissement de l'ancienne section « Waste » du SCK.CEN (site BP2). Deux ans plus tard, en 1991, il s'y est encore ajouté la gestion du passif nucléaire du SCK.CEN, qui comprend surtout des déchets radioactifs et des matières fissiles originaires de l'exploitation de ses réacteurs expérimentaux.

L'assainissement de ces passifs nucléaires est entre-temps dans un stade fort avancé. Pour ce qui est d'Eurochemic, l'assainissement a été effectué avec succès et la démolition conventionnelle peut démarrer.

## 3 HISTOIRE D'EUROCHEMIC

Il y a 50 ans, Eurochemic a été créé. Il s'agit d'un projet de coopération internationale entre 13 États membres européens (l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Italie, la Suède, les Pays-Bas, la Suisse, le Danemark, l'Autriche, la Norvège, la Turquie, le Portugal et l'Espagne). Un projet unique sous bien des angles. Eurochemic est la seule société qui effectuait des travaux de recherche et qui assurait également une production industrielle dans le domaine du retraitement. Sous « retraitement », on entend la récupération de la matière fissile encore utilisable issue du combustible nucléaire usé. Eurochemic a été construit et mis en œuvre par des pionniers venant d'un peu partout en Europe. Au niveau international, Eurochemic se portait garant d'une avancée déterminante en matière de recherche chimique nucléaire.

# DOSSIER DE PRESSE ASSAINISSEMENT RÉUSSI

De 1960 à 1970, Eurochemic était véritablement « the place to be » de la recherche dans le domaine du retraitement.

Aujourd'hui, en 2008, Eurochemic (lisez Belgoprocess/NIRAS-ONDRAF) fait à nouveau parler d'elle grâce à l'exécution des activités de démantèlement et de la démolition programmée de la partie est.

Les dates les plus importantes de l'histoire d'Eurochemic sont :

- 1957 Création d'Eurochemic
- 1960 Démarrage de la construction
- 1966 Mise en œuvre et exploitation
- 1974 Arrêt (après le désengagement de la France et de l'Allemagne du partenariat)
- 1978 Reprise par l'État belge dans le but de poursuivre les activités
- 1984 Création de Belgoprocess
- 1985 Belgoprocess reprend le personnel
- 1986 Décision d'arrêter le retraitement en Belgique ; transfert des actions à NIRAS-ONDRAF
- 1987 Démarrage des études de démantèlement
- 1989 Démarrage du démantèlement du projet pilote
- 1990 Démarrage du démantèlement d'Eurochemic
- 2008 Démarrage de la démolition conventionnelle

## 4 PROJET PILOTE

Dans l'attente d'une approche définitive et de grande envergure des travaux de démantèlement, Belgoprocess a, sous la forme d'un projet pilote, procédé de 1987 à 1990 à la décontamination totale et à la démolition de deux petits bâtiments de stockage (6A/6B) utilisés pendant la période de retraitement pour le filtrage et le stockage des liquides de processus et des solvants usagés. Les objectifs de ce projet pilote sont de :

- démontrer que le démantèlement des installations nucléaires est faisable,
- d'acquérir des informations pratiques concernant les méthodes et les techniques de démantèlement,
- de tester et/ou de développer des appareils de démantèlement,
- de former du personnel par rapport à ces nouvelles techniques et exécutions de travail,
- d'évaluer les coûts-bénéfices liés aux travaux de démantèlement,
- de confirmer ou de réexaminer les résultats des études effectuées pour le démantèlement de l'infrastructure Eurochemic existante.

Une fois la preuve fournie qu'aucune radioactivité plus élevée que le rayonnement ionisant naturel n'était plus mesurable ni dans la construction restante, ni dans ses matériaux de structure, le projet pilote a pu être clôturé avec succès en octobre 1989. Conformément au Règlement général de la Protection de la Population et des Travailleurs contre le Danger des Radiations ionisantes (A.R. du 28/02/1963), les deux bâtiments ont été sortis de la zone (nucléaire) contrôlée. Ils ont été démolis ultérieurement de manière conventionnelle et la structure du paysage a été rétablie.

## 5 ASSAINISSEMENT D'EUROCHEMIC

Belgoprocess a démarré en 1990 le démantèlement de l'usine de retraitement. Cette dernière est composée d'une lourde construction rectangulaire en béton de 90 mètres de long, de 27 mètres de large et de 27 mètres de haut. Le bâtiment à sept étages compte 106 structures cellulaires contenant ensemble près de 1 500 tonnes de composants métalliques sous forme d'équipements, ainsi qu'environ 12 500 m<sup>3</sup> de béton et 55 000 m<sup>2</sup> de surfaces bétonnées contaminées. Techniques utilisées

Le travail de démantèlement consiste principalement à sortir tous les composants de processus métalliques (conduites, réservoirs, profilés, etc.) pour procéder ensuite à leur décontamination en vue d'une réutilisation sans condition (c'est-à-dire une réutilisation sans restriction radiologique, quelle que soit la destination). Toutes les surfaces bétonnées des cellules (espaces de processus) sont ensuite décontaminées. Ces activités sont clôturées par un contrôle complet de toutes les surfaces (mesures et

# DOSSIER DE PRESSE ASSAINISSEMENT RÉUSSI

mesures de contrôle) en fonction de la libération inconditionnelle des structures et composantes restantes.

Dans ce dessein, des appareils et des techniques spécifiques sont utilisés : cisailles hydrauliques, torches à plasma, *scabblers* et *shavers*, robots téléguidés, élévateurs, sols mobiles, etc.

## 6 PRINCIPAUX FLUX DE PROCESSUS

Au cours du démantèlement, les deux principaux déchets produits sont le métal et le béton. Au total, 1 494 tonnes de métal et 2 913 tonnes de béton ont été décontaminées pendant la période allant de 1988 à fin 2007. Pour la décontamination du métal, on a développé une installation à projection abrasive capable d'éroder à sec quelques microns de la surface métallique et d'éliminer ainsi la contamination radioactive. Les structures en béton sont grattées (*shaved*), ensuite transformées par concassage en granulats et puis échantillonnées (contrôle par prélèvement) avant de les libérer.

## 7 PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

Le démantèlement d'une usine de retraitement nucléaire requiert surtout des tâches manuelles exécutées par des opérateurs qui ont recours à des outils de travail spécifiques, automatisés ou non. Les opérateurs portent des vêtements de protection appropriés et de conception spéciale (entre autres, des masques complets), afin de se protéger contre une éventuelle contamination radioactive.

La politique de Belgoprocess vise la priorité absolue de la sécurité. Au cours de la période 1990-2007, la dose moyenne atteinte était inférieure à 2 mSv/an.personne, alors que la limite maximale autorisée par la loi est de 20 mSv/an. Aucun incident majeur ou contamination importante ne s'est également produit. Le fait qu'une attention particulière soit accordée au suivi de la charge individuelle due aux vibrations mérite d'être mentionné. Les procédures, méthodes de travail, formations, entraînements poussés et la manière de procéder en respectant les consignes de sécurité soulignent l'importance que Belgoprocess attache à la sécurité.

## 8 PRÊT POUR LA DÉMOLITION

Lorsque les espaces de processus ont été entièrement vidés, décontaminés et définitivement libérés, cette partie du bâtiment est isolée et prête pour être démolie de manière contrôlée. La démolition conventionnelle est exécutée par la firme spécialisée De Meuter (Ternat).

## 9 RÉSULTATS

### 9.1 FLUX DE PRODUCTION

Jusque fin 2007, 4 588 tonnes de déchets ont été produites au total. Ces déchets proviennent des activités de démantèlement d'Eurochemic. Parmi eux, 557 tonnes ont été directement qualifiées comme étant du matériel non contaminé ; 1 530 tonnes ont été considérées comme des déchets radioactifs et 2 356 tonnes (de 2 501 tonnes) ont pu être décontaminées. La conclusion finale est qu'à la fin de la période 1990 à 2007, 63 % de tous les déchets produits étaient recyclés. La partie considérée comme « déchets radioactifs » a été traitée et conditionnée et ensuite stockée en attendant un enfouissement ultérieur.

Les perspectives pour fin 2008 sont encore plus positives, car de grandes quantités de structures bétonnées (9 552 tonnes) seront alors intégralement recyclées. 88 % des déchets produits issus du démantèlement d'Eurochemic seront ainsi recyclés.

Grâce à l'expérience acquise et aux techniques utilisées, Belgoprocess sait aujourd'hui que plus de 90 % des déchets auront été recyclés lorsque l'assainissement d'Eurochemic sera terminé. Dans ce domaine, Belgoprocess sert de référence mondiale.

### 9.2 HEURES-PERSONNES

L'estimation initiale pour l'assainissement global d'Eurochemic mentionnait 403 hommes-année. L'estimation actuelle s'élève à 600 hommes-année. Cette grande différence est due au fait que l'on a opté pour une décontamination radicale, que des anomalies essentielles ont été constatées dans

# DOSSIER DE PRESSE

## ASSAINISSEMENT RÉUSSI

l'inventaire initial et que des mesures de contrôle supplémentaire à facteur travail élevé ont dû être effectuées.

### 9.3 FINANCIÈREMENT

Le message le plus important du volet financier est que le montant final de l'assainissement (175 millions d'euros) est demeuré inchangé au fil des ans. Dans ce contexte, les « frais de démantèlement » ont toutefois presque doublé à la suite de la décontamination poussée en vue de la libération des déchets. Par contre, le traitement des déchets nucléaires, le stockage intermédiaire et l'enfouissement représentent à peine un tiers de l'estimation initiale. Cela provient du fait que l'on a opté pour une libération à facteur travail élevé (= plus d'heures-personnes), ce qui génère une bien plus petite quantité de déchets conditionnés nécessitant l'enfouissement...

### 9.4 PLANNING

C'est aujourd'hui, le 20 juin, que Belgoprocess donne officiellement le coup d'envoi pour la démolition conventionnelle d'Eurochemic. Cette dernière se déroulera en 3 phases. Dans ce dessein, le bâtiment a été subdivisé en trois compartiments. Une partie *est*, une partie *centrale* et une partie *ouest*. La partie *est* sera démolie en septembre 2008, la partie *centrale*, fin 2009 et la partie *ouest* en 2012, avec un « green field » en 2013.

Remarquons ici que la partie du bâtiment, qui fait office de centre de distribution pour les dispositions d'intérêt général vis-à-vis des autres bâtiments, ne sera pas démolie.

## 10 CONCLUSION

**Belgoprocess et NIRAS/ONDRAF effectuent avec succès l'assainissement d'une usine nucléaire (l'ancienne usine de retraitement Eurochemic).**

**La date du démarrage officiel de la démolition est le 20 juin.**

**Eurochemic sera entièrement démoli en 2012.**

# DOSSIER DE PRESSE ASSAINISSEMENT RÉUSSI

## 11 QUELLE EST LA VISION DE BELGOPROCESS ?

Belgoprocess se fixe comme objectif d'exécuter ses activités en garantissant la sécurité de ses travailleurs et de la population, en protégeant l'environnement et en limitant les nuisances autant que raisonnablement possible.

Elles sont exécutées selon les normes, la législation et les autorisations imposées par l'autorité compétente, selon les conditions fixées par Belgoprocess, dans le respect de la stratégie formulée par l'ONDRAF, et en tenant compte de la limitation des moyens disponibles.

Ces activités concernent chaque phase du traitement, du stockage des déchets radioactifs, du démantèlement et de la décontamination des infrastructures, ainsi que de tous les services annexes. Belgoprocess applique une politique intégrée de qualité, de sécurité et d'environnement, considérée comme l'un des moyens pour atteindre ce but.

Les principaux objectifs de cette politique sont :

- Atteindre et maintenir un niveau de qualité suffisant des services fournis, conformément aux prescriptions imposées par le client et les propres organes de gestion ;
- Créer un environnement de travail sûr et sain, tant pour les aspects conventionnels du travail que nucléaires. Ceci est possible par les mesures successives suivantes, définies après analyse de l'environnement de travail. Les risques sont évités, sinon diminués, les mesures de protection collectives ont ensuite la priorité sur les moyens individuels de protection, et enfin les situations dangereuses sont signalées et les collaborateurs formés pour exécuter leurs tâches de façon sécurisée. Belgoprocess se fixe comme objectif de réduire à un niveau aussi bas que possible (et que l'on puisse raisonnablement en attendre) le nombre d'accidents de travail et la dose collective.
- Minimiser l'impact écologique de ses activités sur l'environnement. Sur base d'un programme de surveillance, Belgoprocess montre que l'impact sur l'environnement est contrôlé et négligeable. Les déversements de matières polluées dans l'eau et les émissions dans l'air sont limitées et réduites à leur minimum. En outre, Belgoprocess se fixe comme objectif d'éviter la prolifération des déchets. Lorsque ceux-ci sont inévitables, elle s'efforce de les recycler.
- Dans toutes ses activités, Belgoprocess reste ouvert à la communication avec tous les intervenants. L'environnement est un centre d'attention permanent pour ses collaborateurs. Un dialogue franc et ouvert avec les riverains, les autorités compétentes et les autres intéressés est un élément essentiel de l'esprit d'entreprise Belgoprocess.
- Susciter la confiance envers ses propres organes de gestion et les autres parties impliquées.

L'amélioration permanente au profit de la qualité, de la sécurité et de l'environnement est suscitée et maîtrisée par une gestion saine, ainsi qu'une implication active de l'ensemble des effectifs.

Pour mener à bien cette politique, Belgoprocess utilise un système de qualité adéquat se composant d'une structure organisationnelle, de responsables, de descriptions de processus, de processus et de moyens auxiliaires. Ce système de gestion est conforme aux standards internationaux ISO-9001, ISO-14001 et OHSAS-18001.

En signant cette déclaration, la direction de Belgoprocess s'engage à tout mettre en oeuvre pour que le système de gestion soit appliqué tel que décrit dans ce manuel et que ses résultats soient régulièrement réévalués.

## 12 CONCLUSION

Les déchets sont traités de façon sûre, écologique et correcte puis stockés temporairement dans l'attente de leur enfouissement définitif.

De ce fait, le cycle est bouclé depuis l'apparition du déchet jusqu'à son enfouissement en surface ou souterrain, en passant par son traitement, son conditionnement et son stockage temporaire. La société détient les moyens techniques (processus et installations), de contrôle (AFCN, Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire), de stratégie et de politique (l'ONDRAF, Organisme National des Déchets Radioactifs et des Matières fissiles enrichies), ainsi que d'une solution financièrement structurée (contrats avec les producteurs).



# DOSSIER DE PRESSE

## ASSAINISSEMENT RÉUSSI

Bref, il existe aujourd'hui une solution structurelle pour la gestion des déchets radioactifs, et Belgoprocess en fait partie. Cette solution est sûre, fiable et respectueuse envers l'environnement.

### 13 PROFIL DE BELGOPROCESS

La société anonyme Belgoprocess a été créée en 1984 et son siège social est implanté à Dessel. Depuis 1986, c'est une filiale de l'Organisme National des Déchets Radioactifs et des Matières fissiles enrichies, en abrégé l'ONDRAF. Celui-ci fut créé par la loi du 8 août 1980 et l'arrêté royal du 30 mars 1981. L'ONDRAF confie à Belgoprocess la tâche de traiter les déchets radioactifs produits en Belgique et non traités par leurs producteurs eux-mêmes. Belgoprocess se charge aussi du stockage de tous les déchets conditionnés dans l'attente de leur enfouissement et livre certains services à d'autres clients belges et étrangers. Ces missions sont pour l'instant réalisées avec des effectifs de quelque 235 personnes. La Belgique, petit pays s'étant doté d'un vaste programme nucléaire, a opté pour un traitement et une gestion centralisés des déchets radioactifs. Ceci garantit l'unicité de la gestion et de la politique, ce qui favorise le contrôle de la qualité et la surveillance.

#### 13.1 ENTREPRENDRE DE FAÇON SOCIALEMENT ACCEPTABLE

Aujourd'hui, plus de la moitié de la production électrique belge est originaire de l'énergie atomique. La radioactivité joue aussi un rôle important dans les soins de santé et les applications industrielles ou scientifiques. Tous ces domaines génèrent des quantités résiduelles de déchets radioactifs, qui réclament les plus grands soins. Belgoprocess, ultime maillon de la chaîne, veille à leurs traitement et stockage de façon à minimiser les risques d'impacts pour l'homme et l'environnement. Concrètement, cela implique de faire des choix garantissant une gestion sûre des déchets radioactifs, et ceci dans le respect des limites budgétaires. La seule façon de respecter l'intérêt de la société et de répondre à ses aspirations consiste à réaliser les objectifs de sécurité et de maîtrise des coûts. Les déchets radioactifs sont retraités et gérés de façon écologiquement et économiquement justifiée. À cet effet, on calcule les coûts actuels et futurs du traitement et de la gestion des déchets radioactifs. Ce calcul permet de facturer correctement les producteurs de déchets, qui doivent supporter les coûts de traitement et d'enfouissement ultérieurs. Pour le traitement des anciens déchets radioactifs et le démantèlement d'installations désuètes, le gestionnaire de réseau électrique prélève une taxe sur l'électricité consommée en Belgique (en kW/h). Ces moyens sont versés dans un fonds géré par l'ONDRAF. Procurer des informations objectives et transparentes sur la gestion des déchets radioactifs en Belgique et sur son propre rôle est une partie essentielle et évidente de la tâche sociale de Belgoprocess.

#### 13.2 LA CLIENTÈLE

Hormis un tout petit nombre de services à d'autres clients, la clientèle belge de Belgoprocess provient de contrats avec l'ONDRAF : ils représentent en effet 96 % de son chiffre d'affaires. Près de la moitié de l'apport financier de ces contrats avec l'ONDRAF concerne la gestion des installations. Le reste consiste en missions de démantèlement et de décontamination, études et projets et diverses tâches relatives à la gestion des déchets. Les 4 derniers pourcents du chiffre d'affaires sont des missions diverses émanant de clients belges ou de contrats étrangers (consultance). La valorisation de la connaissance et des moyens est réduite, mais stratégiquement importante pour le développement durable de la société. Cette disposition à assurer, en Belgique, le traitement de déchets étrangers, ajoute une nouvelle dimension à la stratégie d'entreprise durable.

#### 13.3 APERÇU SUCCINCT DES ACTIVITÉS

Le choix d'un traitement et d'une gestion centralisés fait que tous les déchets radioactifs produits en Belgique aboutissent chez Belgoprocess. Ils sont originaires des centrales nucléaires, d'institutions hospitalières, de laboratoires et de l'industrie. Le traitement de ces résidus a comme but de protéger la population et l'environnement, aujourd'hui et demain, contre d'éventuelles conséquences néfastes de la radioactivité. Pour atteindre ces objectifs, Belgoprocess veille à ce que les déchets bruts et hétérogènes soient convertis, par une série de procédés de retraitement et de conditionnement, en produits finis compacts et de composition chimique stable. Respecter les licences basées sur des normes environnementales et radiologiques internationales sévères permet de garantir la protection de l'environnement. Belgoprocess s'est doté à cet effet des technologies et installations les plus sophistiquées. Elles se trouvent sur le territoire des localités de Dessel et Mol. Dans l'attente de l'exploitation d'un site d'enfouissement, les résidus retraités et conditionnés sont temporairement stockés en surface. Les activités actuelles de Belgoprocess peuvent être scindées en deux grands



# DOSSIER DE PRESSE

## ASSAINISSEMENT RÉUSSI

domaines: d'une part, le traitement, le conditionnement et le stockage temporaire des déchets radioactifs, d'autre part le démantèlement d'installations nucléaires neutralisées et l'assainissement de leurs terrains industriels.

### 13.4 TRAITEMENT ET CONSERVATION EN MILIEU SÉCURISÉ

Les déchets radioactifs sont triés à la source selon les instructions de l'ONDRAF. Les caractéristiques physiques et chimiques déterminent les traitements à appliquer. À l'issue du tri, le volume des déchets solides est diminué par combustion ou compression. Toutes les eaux usées sont collectées dans des réservoirs et transformées en volumes réduits de boues par traitements chimiques ou thermiques. Ensuite, les résidus de ces déchets sont encapsulés dans du ciment ou du bitume (autrefois également dans du verre), puis enfouis dans des fûts métalliques. Ceux-ci sont temporairement entreposés dans des bunkers anti-radiations. Dans une phase ultérieure, ces fûts seront définitivement enfouis dans un environnement où la radioactivité finira par s'éteindre après un certain temps.

Belgoprocess fait régulièrement la une de l'actualité lorsqu'un transport de déchets vitrifiés arrive sur son site. Ces convois renferment les résidus vitrifiés de matières fissiles belges, envoyées pour recyclage en France puis reprises par Belgoprocess pour en assurer le stockage.

### 13.5 DÉMANTÈLEMENT D'INSTALLATIONS

Les installations nucléaires mises hors service doivent être décontaminées et détruites de façon sûre et motivée. Cela signifie que tous les matériaux radioactifs doivent d'abord être prélevés et les murs de béton éventuellement abrasés. Lors du processus de démantèlement, Belgoprocess se fixe comme objectif de convertir les matières radioactives en volumes de déchets radioactifs aussi réduits que possible pour ensuite recycler la majeure partie des bâtiments et installations contaminés comme matières premières non radioactives. Les bâtiments assainis de leur radioactivité peuvent ensuite être détruits. Belgoprocess démonte des installations de l'ancienne usine de retraitement Eurochimic, de façon sûre et motivée. Eurochimic fut la première usine civile en Europe à retraiter du combustible nucléaire irradié. Cette usine a cessé ses activités en 1974. Belgoprocess s'occupe aussi du démantèlement d'autres installations hors service, se trouvant pour la plupart sur son propre site Belgoprocess à Mol-Dessel.

### 13.6 PROJETS D'ENFOUISSEMENT

La troisième activité principale de Belgoprocess, l'exploitation de sites d'enfouissement, reste pour l'instant une coquille vide. En sa qualité d'exploitant nucléaire, Belgoprocess possède la structure organisationnelle adéquate et les compétences nécessaires pour étendre ses activités à l'exploitation de sites d'enfouissement. Ceux-ci doivent permettre d'isoler de la biosphère, de façon définitive, les éléments radioactifs, pour qu'ils ne représentent plus de nuisances pour les générations ultérieures. Belgoprocess a matérialisé ses ambitions dans une déclaration sur sa mission et ses tâches. La décision politique de l'enfouissement définitif de déchets conditionnés à faible/moyenne radioactivité et à courte durée de vie a été prise voici quelques mois. Belgoprocess se manifeste dans ce débat comme partie intéressée.

### 13.7 MISSION

Belgoprocess forme un maillon essentiel de l'industrie nucléaire. Nous voulons concentrer nos activités sur trois aspects : le traitement, le conditionnement et l'entreposage temporaire de déchets radioactifs; le démantèlement d'installations nucléaires hors service et l'assainissement de bâtiments et terrains contaminés; enfin l'exploitation de sites d'enfouissement pour déchets radioactifs conditionnés. Belgoprocess veut être actif tant sur le marché belge qu'à l'étranger.

Notre mission consiste à exécuter ces activités de façon professionnelle, en tenant compte des intérêts de nos clients, de nos collaborateurs, de nos actionnaires, du contexte politique, et en gardant à l'esprit la sécurité de tous, l'écologie et le milieu social.

Nous contribuons à faire du développement socio-économique de la région un exemple de premier ordre en Europe. En développant, élaborant et appliquant les technologies de l'environnement, maillon important dans la réalisation de nos objectifs stratégiques à long terme, nous voulons prouver que les déchets radioactifs peuvent être retraités de façon sûre et justifiée. Cette politique volontariste contribue à alléger l'impact écologique résultant du recours à l'énergie nucléaire.

# DOSSIER DE PRESSE ASSAINISSEMENT RÉUSSI

Pour réaliser ses missions, notre personnel occupe une place centrale. C'est par son engagement collectif et son respect des valeurs que nous voulons atteindre nos objectifs. Et cela, Belgoprocess peut en être fier.

## 13.8 LES ENTREPRISES NUCLÉAIRES DANS LA RÉGION

Outre Belgoprocess, cinq autres entreprises du secteur nucléaire sont établies dans la région (FBFC International, IRMM, SCK\*CEN, Tecnobel et Transnubel). Belgonucléaire a récemment déposé ses installations de production. Dans l'ensemble, le secteur nucléaire représente en Campine 2000 emplois directs.

## 13.9 BELGOPROCESS EN BREF

### **BELGOPROCESS SA**

*Maillon essentiel de l'industrie nucléaire*

**Secteur d'activité:** déchets radioactifs

**Nom:** BELGOPROCESS

**Adresse:** Gravenstraat 73, 2480 Dessel, Belgique

**Tél.:** 32 (0) 14.33.41.11

**Fax:** 32 (0) 14.31.30.12

**E-mail:** info@belgoprocess.be

**Nature de l'établissement:** société anonyme

**Création:** fondée le 29/11/1984.

Publication en annexe au Moniteur Belge du 22/12/1984  
sous le n° 3417-8

**Directeur général:** René Gilis

**Effectifs:** 248 personnes

**Capital propre:** 5.000.000 €

**Chiffre d'affaire en 2006:** 39.804.000 €

**Société mère:** ONDRAF, Avenue des Arts 14, 1210 Bruxelles, Belgique

**Clients :**

Producteurs ou utilisateurs de déchets radioactifs.

**Activités :**

Belgoprocess concentre ses activités dans trois domaines :

1. Le traitement, le conditionnement et l'entreposage temporaire de déchets radioactifs ;
2. Le démantèlement d'installations nucléaires hors service et l'assainissement de bâtiments et terrains contaminés ;
3. Le traitement de sites d'enfouissement pour déchets radioactifs conditionnés.

**Personnes de contact :**

René Gilis, directeur-général

Bart Thieren, public relations officer

Tél.: 014 33 40 30

E-mail: bart.thieren@belgoprocess.be